



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

Analyse des votations fédérales du 24 septembre 2000

Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Caroline Eggli, Mario Konishi, Michael Lanszki,
Lionel Marquis

Résultats des votations	Oui	Non
Initiative solaire	31.9%	68.1%
Redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables	46.6%	53.4%
Redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement	44.6%	55.4%
Initiative pour une réglementation de l'immigration	36.3%	63.7%
Initiative pour le référendum constructif	34.2%	65.8%
Participation	43.4%	



GfS Institut de recherche
Bureau de Berne
Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be.ch

Université
de Genève

Département de Science politique
Faculté des sciences économiques et sociales
102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4
Téléphone 022 705 83 60

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche GfS Berne est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente a été effectué par le département des sciences politiques, Université de Genève.

Département de sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Than Huyer, Ballmer-Cao
Analyse/commentaire: Caroline Egli, Mario Konishi, Michael Lunszki, Lionel Marquis

Institut de recherche GfS, Département «Politique et Etat» (Berne)

Responsable du projet: Claude Longchamp
Suppléant/analyse des données: Urs Bieri
Responsable du terrain: Georges Ulrich
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally
Support CATI: Simon Vetterli

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement aux analyses VOX pour Fr. 75.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 25.- (étranger: Fr. 30.-). La série complète des analyses (de 1977 à 1995) peut être obtenue au prix de Fr. 600.-. Veuillez adresser vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche GfS, case postale 6323, 3001 Berne.

Citations pour le présent numéro

Pour la présente: Prof. Than Huyer, Ballmer-Cao et al. (2000): Analyse de la votation fédérale du 24 septembre 2000, VOX No 71, GfS et Université Genève, 2000. D'une manière générale: analyses VOX des élections fédérales, éditées par l'Institut de recherche GfS en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Berne 1977qq.

Table des matières

1. Introduction: importance des objets et compétence politique	5
2. Les effets de la campagne	7
3. Les trois objets du scrutin relatifs à l'énergie	8
3.1 La situation de base	8
3.2 Le profil du vote	8
3.3 Les motivations du vote	12
3.4 Le soutien aux arguments	14
3.5 Les stratégies de vote	16
4. L'initiative «pour une réglementation de l'immigration»	18
4.1 La situation de base	18
4.2 Le profil du vote	18
4.3 Les motivations du vote	22
4.4 Le soutien aux arguments	23
5. L'initiative populaire «pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition»	25
5.1 La situation de base	25
5.2 Le profil du vote	25
5.3 Les motivations du vote	28
5.4 Le soutien aux arguments	29
6. La participation	31
Bilan des votations	35

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour la Suisse et par canton en pour cent des votants (Résultats officiels provisoires)

Canton	Résultats des votations du 24 septembre 2000					
	Participation en %	Initiative solaire oui en %	Redevance promotionnelle oui en %	Redevance incitative oui en %	Réglementation de l'immigration oui en %	Référendum constructif oui en %
CH	43.6	31.9	46.6	44.6	36.3	34.2
ZH	46.5	38.3	51.6	51.8	35.1	34.4
BE	44.0	34.0	50.2	49.0	36.8	32.7
LU	49.7	28.4	43.7	42.6	42.2	32.2
UR	41.6	26.3	39.8	35.6	39.7	29.6
SZ	46.5	23.3	37.9	36.8	48.4	32.1
OW	45.0	25.2	41.3	38.5	38.3	28.0
NW	47.6	24.5	37.5	34.8	40.5	34.2
GL	42.0	26.8	39.6	37.2	44.5	31.7
ZG	49.5	28.2	44.7	44.1	35.3	27.5
FR	46.6	20.9	40.8	34.2	30.8	32.5
SO	47.9	27.3	38.2	39.3	44.5	36.2
BS	52.3	42.8	56.0	57.0	36.4	37.5
BL	46.1	34.8	46.9	46.5	37.5	34.1
SH	63.4	31.4	38.6	39.9	37.0	33.8
AR	49.0	29.7	43.1	41.2	38.4	30.8
AI	38.5	24.8	38.7	35.1	40.3	23.9
SG	46.6	28.4	45.7	44.9	41.4	32.5
GR	35.8	36.9	56.4	54.7	31.1	33.4
AG	41.9	25.3	39.2	38.8	47.5	33.2
TG	43.7	28.0	40.6	41.9	44.1	31,2
TI	35.7	30.8	45.9	42.9	40.6	42.6
VD	38.9	30.2	46.6	38.7	24.3	35.4
VS	36.1	27.4	43.1	34.1	27.6	30.9
NE	41.2	30.5	40.7	34.1	25.6	41.1
GE	51.2	35.9	52.6	44.4	23.9	40.8
JU	38.1	26.5	41.0	34.6	25.6	35.7

Source: NZZ, 25.9.2000

1. Introduction: importance des objets et compétence politique

Le 24 septembre 2000, les citoyen-ne-s suisses étaient appelés à se prononcer sur cinq objets de vote, dont trois relevaient de la politique de l'énergie et de l'environnement: (1) une initiative «pour l'introduction d'un centime solaire» (ci-après «initiative solaire»); (2) le contre-projet que le Parlement lui avait opposé sous la forme d'une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (ci-après «redevance promotionnelle»); (3) un article constitutionnel introduisant une redevance incitative sur l'énergie. Le scrutin comportait deux autres objets, à savoir une nouvelle initiative (la sixième depuis les années 1970) visant à réglementer l'immigration, ainsi qu'une initiative pour introduire un référendum constructif. Etant donné leur statut formel, les cinq objets étaient soumis à l'approbation du peuple et des cantons – finalement, aucun d'entre eux n'est parvenu à rallier une simple majorité.

Comme en témoigne le taux de participation, cette votation a revêtu une importance moyenne aux yeux des citoyen-ne-s. Il semble cependant que l'initiative pour une réglementation de l'immigration ait joué un rôle moteur, si l'on se fie à l'importance accordée par les répondants aux différents objets (Tableau 1.2). A la fois sur un plan personnel et national, l'initiative des 18% a été perçue comme un enjeu plus important que la moyenne de ces dernières années, alors que les trois objets énergétiques se situent dans la marge habituelle. En comparaison, le référendum constructif, marqué par une campagne anémique, n'a suscité que peu d'intérêt auprès des électeurs.

Tableau 1.2: Importance pour le pays et importance personnelle des objets soumis au vote (moyennes pour chaque objet)

	1993-1999	Initiative solaire	Redevance promotionnelle	Redevance incitative	Initiative sur l'immigration	Référendum constructif
Importance	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
pour le pays	6.5	6.6	6.8	6.7	7.9	5.4
personnelle	4.9	5.0	4.8	4.7	6.4	3.5

Les variations de l'importance accordée aux différents objets se reflètent dans les variations enregistrées par d'autres mesures, à commencer par la difficulté qu'ont éprouvé les citoyen-ne-s pour se faire une opinion sur les projets (Tableau 1.3).

Il apparaît clairement que l'initiative des 18% n'a pas posé de problème particulier aux citoyen-ne-s, ce qui ne surprend guère étant donné la récurrence de ce thème en votation populaire. En revanche, les trois objets énergétiques leur ont donné passablement de fil à retordre, si l'on en juge notamment par le pourcentage élevé de répondants qui admettent avoir eu de la difficulté à se forger une opinion (environ 45%, contre un tiers en moyenne ces dernières années). Notons toutefois que l'initiative solaire semble avoir posé un peu moins de problèmes que le contre-projet du Parlement et la redevance incitative. Quant au référendum constructif, il se signale par le taux élevé d'indécis – bon

Tableau 1.3: Difficulté de se faire un avis pour les objets soumis au vote (pourcentages)

	Moyenne 1993-1999	Initiative solaire	Redevance promotionnelle	Redevance incitative	Initiative sur l'immigration	Référendum constructif
Plutôt facile	54	40	34	33	60	29
Indécis	12	17	20	21	14	26
Plutôt difficile	33	44	46	46	26	46
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
n	(46'566)	(1002)	(1001)	(1002)	(1006)	(992)

nombre de répondants, probablement, n'avaient pas la moindre opinion sur ce sujet, et ont éprouvé beaucoup de difficulté ... à répondre à la question posée par les enquêteurs.

La difficulté éprouvée pour se forger une opinion sur les objets est en principe liée au degré de connaissance des différents enjeux. De fait, le niveau de compétence politique des votant-e-s¹ sur les objets varie de façon concomitante au degré de difficulté (pour les cinq objets, le coefficient d'association Gamma est compris entre .30 et .48, $p < .001$). Ainsi, il n'est pas pour nous étonner que le niveau général de compétence soit le plus élevé à propos de l'initiative des 18% (voir Tableau 1.4). A l'inverse, les votant-e-s font preuve d'une compétence extrêmement réduite à l'égard du projet de référendum constructif. La compétence sur les objets énergétiques, enfin, connaît les mêmes variations que le degré de difficulté: l'initiative solaire se caractérise par une compétence supérieure au contre-projet, lequel l'emporte à son tour sur la redevance incitative. Dans l'ensemble, seules les initiatives sur l'énergie solaire et sur l'immigration ont suscité un apprentissage des enjeux supérieur à la moyenne.²

Tableau 1.4: Niveaux de compétence relatifs aux quatre objets (pourcentages, votant-e-s seulement, $n=566$)

Compétence	Moyenne 1981-1995	Initiative solaire	Redevance promotionnelle	Redevance incitative	Initiative sur l'immigration	Référendum constructif
Faible	21	23	36	42	15	61
Assez faible	19	12	21	26	9	19
Assez élevée	42	35	26	17	33	13
Elevée	19	30	17	15	44	7
Total	100% ($n=64'050$)	100%	100%	100%	100%	100%

¹ Le niveau de compétence est une variable construite sur la base de la connaissance des enjeux (connaissance du titre des objets et de leur contenu) et de la capacité des individus à motiver leur vote (deux motifs étaient autorisés). Cependant, comme la question des motifs du vote n'a été posée qu'aux participants au scrutin, de même la compétence n'a pu être mesurée que pour les votant-e-s.

² La comparaison avec la moyenne de la période 1981-95 est toutefois délicate, car la construction de l'indice de compétence politique est légèrement différente (elle se base sur 3 questions de connaissance de l'enjeu, contre 2 questions pour cette votation).

2. Les effets de la campagne

Nous verrons dans les chapitres suivants dans quelle mesure le niveau de compétence des individus a contribué à l'orientation de leur vote. Pour l'heure, nous souhaitons suggérer quelques pistes pour évaluer les effets de la campagne référendaire précédant la votation du 24 septembre. Premièrement, le *moment auquel les individus ont pris leur décision* permet de suivre l'évolution de la décision de vote au cours des différentes phases de la campagne (Tableau 2.1). Notre analyse suggère que le soutien aux trois projets énergétiques a nettement perdu du terrain au fur et à mesure que la campagne progressait. Alors que l'initiative solaire et le contre-projet du Parlement avaient probablement une chance parmi les citoyen-ne-s qui étaient déjà résolus avant même le début de la campagne, leur base de soutien s'est graduellement rétrécie au cours des six semaines précédant le vote. Le même phénomène s'observe à propos de la redevance incitative, bien que de manière moins prononcée. En revanche, l'évolution du vote sur les deux derniers objets ne semble aucunement imputable à un effet – du moins linéaire – de la campagne référendaire, que ce soit parce que l'enjeu était trop familier ou en raison des lacunes de la campagne elle-même.³

Tableau 2.1: Pourcentage de oui aux projets selon le moment de la décision

Vote	Décision tjrs. claire	3 à 6 semaines	2 semaines	1 semaine	Moins d'une semaine	Gamma
Initiative solaire	54	39	32	31	21	-.36***
Redevance promotionnelle	55	45	41	36	29	-.27***
Redevance incitative	45	33	31	29	25	-.23**
Initiative sur l'immigration	27	34	40	21	28	n.s.
Référendum constructif	31	25	26	41	37	n.s.
n	87 ≤ n ≤ 218	65 ≤ n ≤ 106	66 ≤ n ≤ 85	44 ≤ n ≤ 61	54 ≤ n ≤ 82	

Une analyse de l'impact des *médias utilisés au cours de la campagne* permet de confirmer notre appréciation de l'effet des débats référendaires. Au moyen d'une procédure de régression logistique (dont les résultats chiffrés ne sont pas présentés ici), nous avons observé l'impact sur le vote des dix principaux médias consultés au cours de la campagne. Il s'avère qu'entre trois et cinq médias ont eu un effet sur le vote à propos des objets énergétiques. La télévision, notamment, a fortement contribué au rejet des projets, tandis que la brochure tous ménages du Conseil fédéral a eu pour effet d'inverser quelque peu la tendance. En revanche, *aucun* médium n'a eu d'impact estimable sur le vote à propos de l'initiative des 18%. Enfin, seules les affiches de rue ont exercé un effet (marginal mais significatif) sur la décision vis-à-vis du référendum constructif.⁴

³ Nous pensons en effet que l'absence de structure dans l'évolution du vote se manifeste pour des raisons diamétralement opposées d'un objet à l'autre. Du côté de l'initiative sur l'immigration, étant donné la fréquence à laquelle ce genre d'objet a déjà été soumis au vote et la prise directe de cet enjeu sur la vie quotidienne des individus, de nombreuses opinions et valeurs touchant à l'immigration avaient déjà été internalisées par les citoyen-ne-s avant même le début de la campagne. C'est donc vraisemblablement la profusion des idées et des valeurs de référence à ce sujet qui a réduit l'impact direct de la campagne. Du côté du projet de référendum constructif, au contraire, l'enjeu était nettement moins familier et moins obtrusif; mais l'imperméabilité du vote à l'impact de la campagne provient sans doute du manque de visibilité de la campagne elle-même.

⁴ Étonnamment, l'effet des affiches de rue a été de renforcer l'acceptation du référendum constructif, alors que seule une petite minorité de partis avaient donné un mot d'ordre positif (PEP, Verts, Lega, Parti du Travail, PSS). Cependant, d'autres organisations ont prôné le *oui* à cette extension des droits populaires, et par ailleurs nous ignorons dans quelle mesure les comités ad hoc se sont engagés en faveur de cet objet. D'autre part, combiné à l'absence presque totale de campagne sur cet objet, l'impact des affiches de rue (qui se résument souvent à un mot d'ordre ou à un slogan) laisse à penser que les citoyen-ne-s ont été pour ainsi dire contraints de voter de manière «périphérique» sur le référendum constructif, c'est-à-dire indépendamment des arguments de la campagne.

3. Les trois objets du scrutin relatifs à l'énergie

3.1 La situation de base

L'initiative solaire demandait le prélèvement pendant 25 ans d'une redevance de 0,5 centime au maximum par kWh sur les énergies renouvelables. Au moins la moitié de la redevance aurait dû servir à promouvoir l'énergie solaire. Pour le Parlement et le Conseil fédéral, cette proposition était jugée trop extrême puisqu'elle favorisait le solaire au détriment d'autres types d'énergies, et en particulier des centrales hydrauliques suisses. Le contre-projet officiel proposait par conséquent une redevance promotionnelle en faveur des énergies renouvelables de 0,3 centime prélevée pendant une période de 10 à 15 ans. Un autre projet du Parlement concernant l'introduction d'une redevance de 2 centimes au maximum par kWh aurait prolongé la première mesure. Cette redevance dite «initiative» aurait servi à diminuer les charges salariales.

Le fait que trois projets sur un même sujet soient soumis au vote a créé une situation relativement complexe. Tout d'abord, ils portent tous sur les taxes énergétiques mais chaque fois avec des modalités et des objectifs différents, ce qui demande un effort de différenciation évident de la part du citoyen. Ensuite, toute une série de questions subsidiaires se posent au-delà du thème commun de la taxation de l'énergie: protection de l'environnement, libéralisation du marché de l'électricité, réorientation de la politique fiscale, compétitivité de l'économie suisse, rôle de l'Etat, etc. Enfin, un triple scrutin sur les taxes énergétiques ouvre différentes possibilités stratégiques de vote, pleinement alimentées par les multiples acteurs concernés: partenaires sociaux, écologistes, cantons de montagne... Ainsi, à la veille des votations, la complexité du «paquet énergétique» fut perçue comme un enjeu important, non seulement pour la participation au scrutin, mais aussi pour l'orientation du vote en lui-même. Au-delà de l'abstentionnisme, le degré de difficulté des projets soumis au peuple risquait-il d'encourager le vote en bloc, voire le triple rejet des citoyens et favoriser de la sorte le statu quo?

Si les résultats de la votation du 24.9.2000 confirment apparemment ces hypothèses, l'enquête VOX permet une lecture différenciée de ce rejet global.

3.2 Le profil du vote

Le *tableau 3.1* montre de façon illustrative le profil socio-démographique des opposants. Les variables socio-culturelles se révèlent les plus explicatives, et en particulier, le niveau de formation. De façon générale, on peut dire que plus le niveau d'instruction formel est élevé, plus le soutien aux taxes énergétiques est important. Si bien qu'une majorité des universitaires ont accepté les trois objets. Si le statut social semble être dans l'ensemble moins déterminant, il faudrait néanmoins relever qu'en ce qui concerne la redevance incitative, le taux des opposants augmente à mesure que le statut social diminue.

Les caractéristiques du lieu de résidence ont aussi une certaine influence sur le vote. D'une part, les votant-e-s provenant des milieux ruraux étaient proportionnellement plus nombreux à rejeter les taxes énergétiques. De façon corollaire, le refus chez les habitants des centres urbains, en particulier des grandes villes, a été beaucoup moins net. Ce résultat s'applique à toutes les trois taxes énergétiques. Quant à la différence entre les régions

Tableau 3.1: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Init. sol. % de non	Redev. prom. % de non	Red. incit. % de non	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	68	53	55	496/470/448	
<i>Sexe</i>					n.s./n.s./n.s.
Homme	63	54	57	277/264/258	
Femme	67	52	53	219/206/190	
<i>Age</i>					V=.18**/.21** /.19*
18–29 ans	54	29	42	45/40/41	
30–39 ans	58	44	44	102/95/93	
40–49 ans	71	59	69	91/88/81	
50–59 ans	74	53	54	99/94/93	
60–69 ans	81	67	64	70/67/60	
70 ans et plus	67	58	58	89/86/80	
<i>Lieu de résidence</i>					V=.11*/n.s. /.11**
Grande ville	62	48	59	61/54/50	
Ville petite et moyenne	70	55	48	216/204/193	
Campagne	73	56	59	219/212/205	
<i>Région linguistique</i>					n.s./V=.13* /n.s.
Suisse alémanique	68	57	56	380/359/347	
Suisse romande	70	40	52	98/94/84	
Suisse italienne	(71)	(50)	(50)	(18/17/17)	
<i>Ecole/Formation</i>					V=.18**/.20** /.24***
Ecole obligatoire	55	64	66	50/43/40	
Apprentissage, école professionnelle	72	60	63	253/241/231	
Maturité, études pédagogiques	52	(36)	(42)	(26)/(25)/(23)	
Supérieure professionnelle, ETS	66	50	51	53/52/48	
Haute école	56	45	49	42/41/38	
Université, polytechnique	55	34	32	69/65/65	
<i>Statut social</i>					n.s./V=.18* /.19*
Agriculteur	(59)	(56)	(50)	(17/16/16)	
Profession libérale/académique	(82)	(78)	(86)	(10/10/8)	
Indépendant	60	46	48	63/62/56	
Cadre supérieur	74	63	(56)	31/(28)/(28)	
Cadre moyen	67	50	54	134/131/123	
Enseignant	(57)	(21)	(20)	(14/13/12)	
Ouvrier qualifié	75	60	62	146/138/137	
Ouvrier non qualifié	(69)	(70)	(73)	(19/15/15)	
<i>Revenu du ménage</i>					V=.18*/0.15* /0.14
9'000	78	57	64	47/37/43	
7'000–9'000	67	48	52	42/36/43	
5'000–7'000	75	61	60	53/81/84	
3'000–5'000	54	44	45	52/49/53	
<3'000	67	59	58	29/25/27	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

linguistiques, on constate que le soutien des votant-e-s romand-e-s à la redevance promotionnelle a été important, contrairement aux deux autres objets soumis au vote, où les écarts entre les régions linguistiques étaient modestes et statistiquement non significatifs.

En ce qui concerne les caractéristiques démographiques, notons que l'âge continue à être une variable lourde en matière énergétique. Si les votant-e-s de moins de trente ans semblent plutôt soutenir les taxes «vertes», de façon générale le rejet augmente en même temps que l'âge. La confession et le sexe ne semblent pas influencer de façon significative les trois votes en question, alors que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans les rangs des partisans. Il est intéressant de relever dans ce contexte un fait déjà constaté dans d'autres votations sur la question énergétique, notamment en 1990, 1984 ou 1983: les électrices se montrent en général plus sensibles que les hommes à la question de la protection de l'environnement.

Comme c'est souvent le cas dans d'autres votations, les variables politiques marquent davantage le profil des votants-e-s que les variables socio-démographiques (*Tableau 3.2*).

Tout d'abord, l'absence d'attachement à un parti politique ou la méfiance envers le gouvernement opèrent généralement en faveur du non, ceci pour les deux projets du Parlement, mais aussi pour l'initiative populaire. Ce constat suggère qu'il faudrait peut-être interpréter ces deux indicateurs de façon large, comme étant un signe de manque d'intégration politique, qui favorise de façon générale le non lors de consultations populaires. Le parti pour lequel le votant ou la votante s'identifie n'est pas sans signification, puisque le taux de refus des taxes énergétiques augmente à mesure qu'on se déplace des partis progressistes aux partis conservateurs. Modeste chez les sympathisants du PES et PS, la proportion des opposants augmente sensiblement chez ceux du PDC et PEP, puis chez ceux du PRD, de l'UDC, du PdL, etc. Ainsi, on peut dire que, globalement, le mot d'ordre des partis a été «entendu» par leurs sympathisants. Ce résultat est corroboré par ailleurs avec le positionnement des votant-e-s sur l'axe gauche-droite, dans la mesure où ceux qui se situent à gauche ont largement voté plus «vert» que ceux qui se placent au centre ou à droite. L'analyse des valeurs que défendent les votant-e-s montre que le rejet des taxes énergétiques est avant tout une affaire de clivage entre écologie- économie d'une part, et entre interventionnisme et laisser-faire, d'autre part. En d'autres termes, les opposants des taxes énergétiques sont les plus nombreux parmi les enquêtés qui valorisent la croissance économique (par rapport à la protection de l'environnement) et le laisser-faire (par rapport à l'action de l'Etat). Bref, si seuls les partisans d'un Etat fort avaient voté, les trois taxes vertes auraient été acceptées!

Examinons enfin le niveau de compétence politique des votant-e-s, qui prend en considération à la fois leur connaissance relative au projet en question et leur capacité de motiver leur décision. Précédemment, nous avons vu que, pour l'ensemble des votant-e-s, ce niveau n'est pas particulièrement élevé pour les trois objets énergétiques, mais qu'il est légèrement meilleur pour l'initiative solaire. Ici, les résultats montrent un certain lien entre la compétence et l'orientation du vote, dans la mesure où les opposants aux taxes énergétiques semblent avoir un niveau de compétence moins élevé que les partisans. Encore faudrait-il nuancer notre propos, car le constat s'applique avant tout aux deux projets du Parlement, en particulier à la redevance incitative. En attendant l'examen des motifs du vote qui devrait apporter des éclairages supplémentaires, disons d'emblée que si la complexité des objets soumis au scrutin semblait inviter au rejet, elle n'a pas suffi en

Tableau 3.2: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Init. sol. % de non	Redev. prom. % de non	Red. incit. % de non	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	68	53	55	496/470/448	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>					V=.24***
Confiant	59	42	44	245/239/224	/.28***
Indécis	58	45	50	51/49/47	/.23***
Méfiant	71	71	73	187/169/165	
<i>Compétence</i>					n.s./V=.13*
Faible	67	61	48	60/110/120	/.23***
Assez faible	60	59	70	68/118/147	
Moyenne	59	50	44	196/147/98	
Elevée	50	45	53	172/95/83	
<i>Lien avec un parti⁵</i>					V=.42***
Parti socialiste	32	26	27	80/78/78	/.41***
Parti écologiste/Alliance verte	(27)	(0)	(15)	(13/12/1)	/.41***
Parti démocrate-chrétien/PEP	82	55	71	51/51/49	
Parti radical-démocratique	78	78	72	63/62/60	
Union démocratique du centre	84	68	72	47/45/46	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(80)	(60)	(75)	(5/5/4)	
Aucun parti	76	65	68	179/159/149	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>					V=.37***
Extrême gauche	14	24	22	32/32/31	/.32***
Gauche	45	25	25	86/81/79	/.38***
Centre	73	61	63	219/204/200	
Droite	78	58	67	93/90/83	
Extrême droite	(80)	(64)	(72)	29/28/27	
Pas de position	84	81	(95)	30/28/(23)	
<i>Protection de l'environnement / bien-être économique</i>					V=.26***/.11*
Protection de l'environnement	54	46	43	221/212/201	/.23***
Valeurs mixtes	77	59	66	223/211/201	
Bien-être économique	84	60	66	46/41/40	
<i>Intervention de l'Etat / concurrence dans l'économie</i>					V=.22***
Intervention de l'Etat	35	27	26	40/40/37	/.18***
Valeurs mixtes	65	50	51	180/173/167	/.23***
Concurrence	74	60	65	253/235/223	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

⁵ Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie « pas de parti » ou « pas de position » n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

tout cas à décourager les votant-e-s favorables à un changement en matière de politique énergétique.

Pour résumer, on retrouve ici un profil du vote très proche de celui déjà mis en évidence dans d'autres votations relatives à la question énergétique (notamment en 1990, 1984 et 1983). L'électorat «vert» en émergence acquiert un profil dont les contours s'affirment. Il s'agit grosso modo des moins de 40 ans, habitant les centres urbains, ayant un niveau d'instruction et un statut professionnel élevé, institutionnellement intégrés. Derrière ces caractéristiques, on trouve une dimension idéologique de fond, car il s'agit en majorité des votant-e-s se positionnant à gauche, s'identifiant avec les partis de même couleur et valorisant des valeurs de type «postmatérialistes».

3.3 Les motivations du vote

Considérons en premier lieu les motifs des partisans des trois redevances énergétiques (*Tableau 3.3*). Deux thèmes prédominent dans l'acceptation: l'énergie et l'écologie (motifs 2 et 3). Plus concrètement, derrière l'approbation des taxes, il y a le plus souvent le souhait de soutenir les énergies alternatives /renouvelables (y compris l'énergie solaire), mais aussi le souci de sauvegarder l'environnement et de penser à l'avenir. Encore faudrait-il préciser que, si ces motifs sont fréquemment mentionnés partout, ils le sont à des degrés différents selon l'objet soumis au scrutin. Alors que les partisans de la redevance incitative et surtout de l'initiative solaire citent les deux motifs, les supporters de la redevance promotionnelle semblent pencher davantage vers le motif énergétique. Une autre préoccupation est également présente chez les premiers: le fonctionnement de l'Etat social ou de l'économie suisse (motif 5). Le nouveau mécanisme d'imposition que vise la redevance incitative (taxer l'énergie à la place du travail) semble ainsi être saisi tout au moins par une partie des votant-e-s. Au-delà des motifs ayant trait au contenu, on trouve assez souvent des motifs d'ordre général (motif 1), qui mettent en exergue l'importance, le caractère raisonnable, etc. des taxes énergétiques.

Un autre fait également intéressant à noter, c'est la proportion relativement modeste des motifs confus ou en contradiction avec le vote du répondant (motif 6), qui n'est guère plus élevée que dans d'autres votations sur le même sujet, par exemple en 1984 lors de l'initiative sur l'approvisionnement énergétique et de l'initiative antinucléaire.

Les motifs avancés par les opposants aux taxes énergétiques (*Tableau 3.4*) se révèlent un peu plus nombreux. Encore que certains soient plus fréquents que d'autres. Au sommet figurent des motifs d'ordre financier, selon lesquels la taxe préconisée est trop chère, que l'Etat a déjà suffisamment fait payer les citoyens, etc. ... (motif 2). Dans des termes plus précis mais tout aussi personnalisés, on trouve également des motifs touchant à la fiscalité et à la taxation, notamment le refus de payer davantage d'impôts (motif 3). Si l'on additionne ces deux motifs, tout se passe comme si le vote énergétique était avant tout un «vote porte-monnaie». Or, si les finances personnelles ont joué un rôle non négligeable lors de la décision de vote, il faudrait également relever la présence d'autres motifs, d'ordre général (où les mesures préconisées sont jugées «extrêmes», «utopiques», «trop compliquées», etc.: motif 1) ou plus spécifique (où les opposants expriment leur doute envers l'efficacité des énergies alternatives: motif 6; ou envers l'effet redistributif de la redevance incitative: motif 7). Dans ce contexte, on retrouve également un certain

Tableau 3.3: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Motifs du oui en pour cent des participants

Motifs	Init. sol.	Redev. prom.	Redev. incit.
1. Généralités («bonne idée», «sensée», «innovatrice»)	21	18	27
2. Motifs relatifs à l'énergie (économies d'énergie, soutien aux énergies alternatives)	57	72	33
3. Motifs relatifs à l'écologie, à l'avenir	61	28	37
4. Motifs relatifs à la comparaison des avantages entre l'initiative et le contre-projet	–	10	–
5. Motifs relatifs à l'Etat social, à l'économie (diminution des charges salariales)	–	–	24
6. Motifs confus ou en contradiction avec le vote du répondant	11	11	17
7. Autres motifs	5	8	8
Total*	155 (n=178)	147 (n=185)	146 (n=125)

* totaux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.

Tableau 3.4: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Motifs du non en pour cent des participants

Motifs	Init. sol.	Redev. prom.	Redev. incit.
1. Généralités (mesures jugées «extrêmes», «utopiques», «trop compliquées»)	23	28	39
2. Motifs d'ordre financier	60	48	39
3. Motifs relatifs aux impôts et redevances	21	31	33
4. Motifs relatifs au carburant, au pétrole, à l'automobile	5	3	4
5. Critiques envers l'énergie solaire ou les énergies alternatives en général	20	5	1
6. Motifs relatifs aux avantages de l'initiative par rapport au contre-projet ou l'inverse	1	4	–
7. Critiques par rapport aux faiblesses du projet en lui-même	2	–	10
8. Motifs confus ou en contradiction avec le vote du répondant	8	5	1
9. Autres motifs	9	12	11
Total*	149 (n=295)	136 (n=242)	138 (n=265)

* totaux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.

nombre de motifs confus ou en contradiction avec le vote du répondant (motif 8), mais leur taux n'est pas particulièrement élevé.

Quelques éléments intéressants ressortent ainsi de l'examen comparé des motivations du vote. Tout d'abord, on peut parler d'une polarisation entre des considérations financières d'un côté, et des préoccupations au sujet de l'environnement de l'autre. Même si ces raisons étaient loin d'être les seules, leur saillance suggère qu'en fait, la question de fond est: «combien peut/doit coûter la question écologique?» Or, les enquêtes VOX menées par le passé sont riches d'enseignement. Lors de la votation sur l'article constitutionnel sur l'énergie il y a dix ans notamment, on a déjà constaté que «les propositions visant à toucher le porte-monnaie des individus pour économiser l'énergie ne suscite pas d'enthousiasme» et que «des impôts destinés seulement à faire des économies d'énergie risquent de rencontrer une forte opposition».⁶

Ensuite, quant à la question de savoir si la complexité des objets du scrutin encourage à voter non, la richesse relative de l'argumentaire des partisans mais aussi des opposants suggère que la causalité ne se pose pas de façon si simple et elle invite même à inverser le raisonnement. En d'autres termes, on peut se demander si «le facteur premier» ne serait pas plutôt l'attitude face aux coûts de la protection de l'environnement et moins la complexité de l'objet à voter lui-même. Si l'attitude de base est négative, le votant trouvera dans les coûts un motif légitimateur tout prêt et sera moins motivé à s'informer, donc, à réduire la complexité de l'objet soumis au scrutin. Le cas contraire est plus complexe. Bien sûr, le désir de préserver la nature non seulement augmente la sensibilité à l'égard du problème, mais motive en même temps l'électeur à s'informer et à réfléchir aux solutions possibles. A leur tour, cette démarche tend à faciliter l'acceptation de sacrifices, en l'occurrence, une taxe supplémentaire à payer.

3.4 Le soutien aux arguments

La confrontation des votant-e-s aux arguments pour et contre les taxes permet de mieux saisir leur réceptivité à l'égard des arguments «ambiants» d'une part, et le degré de cohérence entre leur comportement et leur raisonnement, de l'autre (*tableaux 3.5 et 3.6*). Pour des raisons comparatives, nos commentaires se rapportent à l'ensemble des deux tableaux.

Il saute aux yeux que le taux de votants-e-s n'ayant pu se prononcer sur les arguments n'est pas particulièrement élevé, en tout cas, par rapport aux votations passées sur la question énergétique. Cela suggère déjà que les arguments soumis à l'approbation des enquêtés leur sont plus ou moins familiers.

Si l'on considère seulement l'ensemble des votant-e-s, il ressort que le soutien est assez bien réparti entre les arguments pour et contre (max. 57% et min. 37%), avec cependant une légère avance en faveur des premiers. Cette répartition plus ou moins harmonieuse s'applique également aux trois projets énergétiques. Encore une fois, la proximité des objets soumis au scrutin est apparente.

⁶ VOX No 40, votation du 23.9.1990, p. 42 et 43.

Tableau 3.5: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		Initiative solaire			Redevance promotionnelle			Redevance incitative		
		D'acc.	Pas d'acc.	NSP	D'acc.	Pas d'acc.	NSP	D'acc.	Pas d'acc.	NSP
1. «Les taxes sont une entrave à l'économie suisse»	Total	50	40	10	48	41	11	50	39	11
	Oui	14	75	11	15	73	12	12	75	13
	Non	72	18	10	74	17	9	70	20	10
2. «Les taxes sont superflues à cause de la loi sur le CO ₂ »	Total	48	38	14	47	39	14	48	37	15
	Oui	17	70	13	20	64	16	20	63	17
	Non	66	17	17	67	20	13	62	24	14
3. «Les taxes sont contraires aux lois du marché»	Total	42	38	20	42	39	19	42	39	19
	Oui	20	61	19	21	57	22	20	61	19
	Non	55	24	21	57	25	18	53	28	19

Tableau 3.6: Initiative solaire, redevance promotionnelle (contre-projet) et redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		Initiative solaire			Redevance promotionnelle			Redevance incitative		
		D'acc.	Pas d'acc.	NSP	D'acc.	Pas d'acc.	NSP	D'acc.	Pas d'acc.	NSP
4. «Les taxes sont bénéfiques pour l'environnement et la santé»	Total	55	38	7	57	36	7	55	38	7
	Oui	93	4	3	87	7	6	87	8	5
	Non	32	59	9	34	58	8	38	54	8
5. «Les taxes soutiennent l'énergie hydraulique suisse»	Total	53	31	16	55	29	16	54	30	16
	Oui	76	10	14	79	8	13	78	9	13
	Non	39	43	18	36	45	19	41	41	18
6. «Les taxes promeuvent l'économie suisse»	Total	38	49	13	38	49	13	37	50	13
	Oui	67	19	14	63	21	16	66	19	15
	Non	20	68	12	19	70	11	22	66	12

Cette harmonie est cependant rompue dès que l'orientation du vote est prise en considération. En effet, on constate une polarisation entre partisans et opposants des objets énergétiques au niveau des arguments, preuve que le choix de ces derniers était pertinent. Mais ici, de nouveau, un jugement nuancé s'impose.

En effet, il semble que la cohérence entre attitude et vote est surtout forte pour les arguments relatifs au domaine économique. En d'autres termes, la polarisation de l'opinion est la plus grande dans les arguments concernant l'économie suisse ou le fonctionnement du marché (arguments 1, 3 et 6), et dans une moindre mesure, la nécessité d'une redevance énergétique (argument 2). Dans les tableaux, le taux de soutien ou de rejet entre antagonistes se rangent de façon assez symétrique. Par contre, il existe des domaines où les différences d'attitude sont nettement plus atténuées et où la cohérence entre attitude

et vote est moins prononcée, notamment chez les opposants. Il s'agit de l'écologie, d'un côté et de l'industrie hydraulique, de l'autre (arguments 4 et 5). Dans ces deux types d'arguments, si les partisans des taxes écologiques continuent à affirmer très majoritairement leur soutien, les opposants se montrent par contre beaucoup plus partagés. Bien sûr, bon nombre d'entre eux réfutent les arguments qui leur ont été soumis, mais force est de constater qu'il s'agit d'une majorité plutôt « mince » et qu'un bon tiers d'entre eux affirment quand même leur soutien à ces deux arguments.

Ces constats donnent matière à supposer qu'il existe un consensus en Suisse à propos de deux questions, voire de deux valeurs: l'écologie et la solidarité (avec une branche menacée de l'économie locale). En effet, le taux de soutien, fort chez les partisans des taxes énergétiques, n'est pas inexistant chez les opposants. Là où le consensus reste encore à élaborer, c'est au sujet de la relation entre l'Etat et l'économie, notamment la nécessité et les modalités d'une intervention étatique.

3.5 Les stratégies de vote

Nous l'avons mentionné: trois projets sur un même sujet soumis à la fois au vote crée une situation complexe et ouvre différentes possibilités stratégiques de vote. Afin d'examiner cette question, nous avons construit une typologie de vote, combinant la décision des votant-e-s face à l'ensemble des taxes écologiques (Tableau 3.7).

Il ressort du tableau que le vote en bloc a été la stratégie dominante puisqu'elle a été adoptée par une forte proportion des votant-e-s. Environ la moitié d'entre eux a opté pour le triple non, le tiers pour le triple oui, alors que seulement un-e votant-e sur cinq a panaché ses voix. Les partis politiques ont par ailleurs largement contribué à ce vote en bloc, la plupart d'entre eux ayant recommandé soit un refus, soit une acceptation intégrale des trois objets énergétiques. A l'inverse, les mots d'ordre plus nuancés semblent moins payants, puisque la recommandation du Conseil fédéral ou du PDC (oui aux deux articles constitutionnels et non à l'initiative) ainsi que celle d'un comité composé de députés bourgeois (acceptation uniquement de la redevance incitative, variante appelée «troisième voie») n'ont convaincu qu'une très faible minorité des votant-e-s (respectivement 4 et 1%).

Tableau 3.7: Décision de vote pour les trois objets énergétiques

Initiative solaire	Redevance promotionnelle	Redevance incitative	%	(n)
non	non	non	51	220
oui	oui	oui	29	125
non	oui	non	7	31
oui	non	non	4	17
oui	oui	non	4	15
non	oui	oui	3	12
oui	non	oui	1	6
non	non	oui	1	4
Total			100	430

Dans quelle mesure la proximité des sujets et la complexité des enjeux ont-elles également contribué à ce résultat? De nouveau, l'examen du niveau de compétence et du soutien aux arguments invite à la nuance. En effet, les analyses montrent que le niveau moyen de compétences à l'intérieur des deux catégories de partisans et d'opposants «intégraux» n'est pas moins élevé que celui de l'échantillon total. Les premiers font même preuve d'un degré de connaissances légèrement supérieur à la moyenne, comme nous avons déjà pu le constater dans le tableau 3.2. Même si les effectifs restreints des autres catégories de votant-e-s ne nous permettent pas d'être trop affirmatifs, on peut néanmoins relever que le niveau de compétences varie davantage entre les stratégies de vote plus sophistiquées, les partisans de la promotion des énergies renouvelables exclusivement («oui» à l'initiative solaire et à la redevance promotionnelle, «non» à la redevance incitative) étant en moyenne les plus compétents et les adeptes de la «troisième voie» les moins informés sur la question. Ainsi, il faudrait fortement relativiser le lien présupposé entre la complexité des objets et le vote en bloc.

La comparaison du soutien des arguments pour et contre les objets énergétiques par types de votant-e-s est également intéressante car elle apporte un éclairage sur la dimension politique qui sous-tend chaque stratégie de vote.⁷ De nos analyses, il en résulte que les opposants intégraux et ceux qui ont choisi la «troisième voie» approuvent en forte majorité toutes les propositions «contre» et à l'inverse, désapprouvent les arguments «pour», alors que les catégories restantes se retrouvent systématiquement dans le camp adverse. La différence entre la «troisième voie» et les autres stratégies de panachage est aisément compréhensible. En effet, une acceptation de la redevance incitative uniquement, seule mesure fiscalement neutre du paquet énergétique, apparaît comme une concession minimale et n'implique pas forcément un soutien, par exemple, de l'argument selon lequel les taxes sont bénéfiques pour l'environnement et la santé. En revanche, une acceptation ne serait-ce que de l'initiative solaire ou de la redevance promotionnelle seulement, qui sont des mesures plus radicales de par leur caractère redistributif, traduirait déjà une sensibilité différente sur la question écologique.

⁷ Les arguments sont les mêmes que ceux dans les tableaux 2.5 et 2.6.

4. L'initiative «pour une réglementation de l'immigration»

4.1 La situation de base

L'initiative «pour une réglementation de l'immigration», dite des 18 pourcents, n'était pas la première du genre. Des objets similaires ont été rejetés à cinq reprises au cours des trois dernières décennies.⁸

Cette sixième tentative d'inscrire dans la Constitution une limitation formelle à l'immigration a également subi un échec: L'initiative dite des 18% a été rejetée par 64% des votant-e-s et tous les cantons.

Lancée en 1992, l'initiative émane de milieux ultraconservateurs composés de radicaux marginaux tel le député argovien Philipp Müller ou le conseiller national Luzi Stamm, des Démocrates suisses, ainsi que de quelques UDC, parmi lesquels Hans Fehr, directeur de l'ASIN. L'initiative visait à plafonner la proportion d'étrangers à 18% de la population totale. De plus, elle aurait introduit un nouveau recensement des étrangers: les catégories des demandeurs d'asile, des fonctionnaires internationaux et des saisonniers auraient été intégrées dans les statistiques; les scientifiques, cadres, artistes, étudiants et écoliers en auraient été exclus.

L'initiative a été combattue par la gauche unanime, le PDC, les radicaux et les libéraux. Elle a par contre profondément divisé l'UDC. Contre l'avis de certains de ses membres les plus influents, notamment Christoph Blocher et son président Ueli Maurer, ainsi que de la majorité de ses sections cantonales, dont la section zurichoise, l'assemblée des délégués de l'UDC a recommandé l'acceptation de l'initiative. L'engagement contre l'initiative a été d'une ampleur rare. Un comité «contre l'initiative anti-étrangers» réunissant 186 parlementaires de presque tous les partis et plusieurs chefs de départements cantonaux s'est mobilisé contre l'initiative, au nom des intérêts économiques de la Suisse. Le comité de «l'appel pour une Suisse tolérante» a quant à lui combattu l'initiative pour des raisons humanitaires et souligné l'enrichissement humain que constitue la cohabitation. Enfin, les milieux économiques, Vorort, UPS et USAM en particulier, se sont mobilisés et ont investi des moyens considérables dans la campagne.

4.2 Le profil du vote

Une analyse du vote en fonction de caractéristiques socio-démographiques montre que l'initiative a été rejetée par l'ensemble des groupes sociaux. Si le scrutin n'a pas donné lieu à de forts antagonismes entre les différentes catégories sociales, le taux de rejet varie néanmoins quelque peu en fonction des facteurs étudiés (*Tableau 4.1*).

⁸ Le 7 juin 1970, l'initiative «contre l'emprise étrangère», dite Schwarzenbach, qui fixait un quota de 10% d'étrangers dans tous les cantons sauf Genève (25%), a été rejetée par 54% des votant-e-s et une majorité de cantons. Le non l'emportera aussi le 20 octobre 1974 par 66% des voix contre l'initiative «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse» qui préconisait de limiter les naturalisations (4'000 par an) et le nombre d'étrangers (500'000). Le 13 mars 1977, l'initiative «pour la protection de la Suisse» fixant un quota de 12,5% et celle «pour une limitation du nombre annuel des naturalisations» (4'000 par an) ont été refusées par respectivement 71% et 66% des votant-e-s (voir Vox 1). Enfin, le 4 décembre 1988, l'initiative «pour la limitation de l'immigration» introduisant la règle selon laquelle les nouveaux étrangers ne devaient pas excéder les sorties enregistrées l'année précédente n'a pas eu davantage de succès; 67% des votant-e-s s'y sont opposés (voir Vox 36).

Tableau 4.1: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox :	36		
<i>Sexe</i>			V=.13**
Homme	41	285	
Femme	29	233	
<i>Age</i>			V=.20**
18–29 ans	45	50	
30–39 ans	20	104	
40–49 ans	33	97	
50–59 ans	34	103	
60–69 ans	42	71	
70 ans et plus	49	93	
<i>Lieu de résidence</i>			n.s.
Grande ville	33	63	
Ville petite et moyenne	37	231	
Campagne	39	224	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	38	398	
Suisse romande	27	101	
Suisse italienne	(39)	(19)	
<i>Ecole/Formation</i>			V=.18**
Ecole obligatoire	33	50	
Apprentissage, école professionnelle	37	272	
Maturité, études pédagogiques	16	26	
Supérieure professionnelle, ETS	54	54	
Haute école	23	44	
Université, polytechnique	29	69	
<i>Statut social</i>			n.s.
Agriculteur	(52)	(20)	
Profession libérale/académique	(40)	(10)	
Indépendant	27	63	
Cadre supérieur	(36)	29	
Cadre moyen	34	137	
Enseignant	(15)	(14)	
Ouvrier qualifié	39	162	
Ouvrier non qualifié	(29)	(20)	
<i>Confession</i>			V=.17**
Protestants	34	229	
Catholiques	37	220	
Aucune	51	47	
Autre	(0)	(16)	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Ce vote met en évidence un clivage entre les sexes: les hommes ont davantage accepté l'initiative que les femmes. On observe également un clivage entre les générations: la génération des 30–39 ans a rejeté le plus catégoriquement l'initiative. Les générations suivantes l'ont moins massivement rejetée. Curieusement, 45% des jeunes entre 18–29 ans ont accepté l'initiative: c'est moins que les plus de 70 ans, mais davantage que les 60–69 ans! Cette relation non linéaire pourrait signifier que l'effet d'âge est surtout un effet de génération et non un effet de cycle de vie. Ensuite, on constate un effet de formation. Mais si les différences entre catégories sont certes significatives, la relation entre la formation et la décision de vote n'est pas linéaire. Enfin, la religion a aussi exercé une certaine influence: cette variable oppose les «sans confession» aux deux confessions dominantes. Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater que cette votation n'a pas donné lieu à des différences entre régions linguistiques, ni entre statuts sociaux, ni entre les habitants de grandes villes et ceux qui vivent à la campagne. Autre résultat intéressant: la proportion d'étrangers dans le canton de résidence n'a pas eu d'impact sur la décision de vote, ni positivement, ni négativement.⁹

Tableau 4.2: Identification partisane et décision de vote sur les initiatives en matière de limitation du nombre d'étrangers

	% de oui			
	Initiative pour la protection de la Suisse (1977)	Initiative pour une limitation du nombre annuel des naturalisations (1977)	Initiative pour une limitation de l'immigration (1988)	Initiative des 18% (2000)
PS	12	17	36	12
PDC	15	20	34	32 ^a
PRD	5	6	33 ^a	34 ^a
UDC	11	11	31	67

^a Les votant-e-s proches du parti libéral sont inclus.
^b Les votant-e-s proches du PEP sont inclus.

Si l'on se tourne désormais vers l'influence des facteurs politiques, on peut observer des différences bien plus marquées (Tableau 4.3). L'identification partisane a induit de profondes divergences dans l'acceptation de l'initiative. Seuls 12% des votant-e-s proches du parti socialiste, 33% du parti écologiste, 32% des partis démocrate-chrétien et évangéliste ainsi que 34% des partis radicaux et libéraux ont accepté l'initiative. Inversement, les partis ayant prôné le oui sont aussi parvenus à mobiliser leur électorat: 67% des votant-e-s proches de l'Union démocratique du centre et 71% des partis d'extrême droite ont accepté l'initiative. Il est intéressant de comparer les relations entre l'identification partisane et la décision de vote lors des différentes votations sur la limitation de la population étrangère.

Le Tableau 4.2 montre, entre autres, qu'en 1977 et en 1988,¹⁰ les sympathisants UDC rejettent dans une même proportion que les sympathisants des autres partis gouvernementaux les initiatives anti-étrangers. En 1988, les citoyen-ne-s proches du parti UDC sont même les moins nombreux parmi les sympathisants de partis gouvernementaux à avoir accepté l'initiative! Ces résultats tendent à confirmer le glissement vers la droite opéré par l'UDC et son électorat, ainsi que la polarisation des positions par rapport à la question des étrangers.

⁹ Nous avons effectué une analyse bi-variée entre la proportion d'étrangers dans le canton de résidence et la décision de vote. Le V de Cramer ne s'est pas révélé être significatif.

¹⁰ Les analyses Vox ne sont disponibles que depuis 1977.

Tableau 4.3: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	36		
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V=.30***
Confiant	24	258	
Indécis	26	56	
Méfiant	53	192	
<i>Compétence</i>			n.s.
Faible	37	36	
Assez faible	30	48	
Moyenne	37	185	
Élevée	36	249	
<i>Lien avec un parti</i> ¹¹			V=.43***
Parti socialiste	12	82	
Parti écologiste/Alliance verte	(33)	(13)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	32	54	
Parti radical-démocratique/parti libéral	34	65	
Union démocratique du centre	67	52	
Partis d'extrême droite (PdL, DS)	(71)	(7)	
Aucun parti	36	187	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=.35***
Extrême gauche	19	34	
Gauche	11	88	
Centre	34	225	
Droite	57	96	
Extrême droite	66	32	
Pas de position	52	34	
<i>Ouverture / Fermeture</i>			V=.42***
Pour une Suisse ouverte	18	312	
Valeurs mixtes	56	155	
Pour une Suisse fermée	69	40	
<i>Ouverture / Traditions</i>			V=.29***
Pour l'ouverture au monde	22	224	
Valeurs mixtes	39	213	
Pour la défense des traditions	63	76	
<i>Égalité de chances suisses-étrangers</i>			V=.43***
Mêmes chances suisses-étrangers	14	221	
Valeurs mixtes	39	147	
Plus de chances pour les suisses	65	129	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

¹¹ Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie «pas de parti» ou «pas de position» n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Les résultats basés sur le positionnement des votant-e-s sur un axe gauche-droite sont tout aussi significatifs et indiquent la forte polarisation entre la gauche et la droite sur cet enjeu. L'effet de l'autopositionnement sur l'axe gauche-droite est linéaire: plus la personne se positionne sur la droite de l'échiquier politique, plus elle a eu tendance à accepter l'initiative.¹² Les orientations individuelles en termes de valeurs structurent également fortement le vote. Parmi les citoyen-ne-s qui revendiquent une Suisse qui se ferme face au monde extérieur, le taux d'acceptation de l'initiative atteint 69%. À l'inverse, seules 18% des personnes se prononçant pour une Suisse ouverte ont accepté l'initiative. Les partisan-e-s du maintien d'une forte identité suisse sont quant à eux 63% à se prononcer en faveur de la limitation de la population étrangère à 18%, contre 22% des individus en faveur d'une Suisse ouverte sur le monde. Ces chiffres tendent à confirmer l'importance de la «suissitude». Le thème du rapport aux étrangers – tout comme ceux du rapport à l'Étranger ou de l'armée¹³ – structure fortement le vote et révèle de fortes tensions en Suisse. Par contre, le niveau de compétence (la connaissance du projet) n'a pas eu d'impact sur le vote. Ceci est probablement dû à la simplicité de l'enjeu.

4.3 Les motivations du vote

Les *Tableaux 4.4 et 4.5* indiquent les motivations des partisan-e-s et des opposant-e-s à l'initiative des 18%. Au près des partisan-e-s de l'initiative, les motifs concernant le nombre et la proportion jugés excessifs d'étrangers en Suisse ont été le plus souvent invoqués (80%). 29% ont mentionné les abus commis et les problèmes causés par les étrangers. Par respectivement 14% et 11% des votant-e-s, l'attitude des autorités vis-à-vis du problème de l'immigration ainsi que la conservation de la patrie et la défense des traditions ont été invoquées.

Tableau 4.4: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Motivations du oui en pour cent

Motivation	Participants
Il y a trop d'étrangers. Il faut limiter la population étrangère à 18 %	80
Il y a trop d'abus et de problèmes causés par les étrangers	29
Les défaillances et les erreurs des autorités	14
Il faut conserver, défendre la patrie et les traditions	11
Généralités, autres motifs	23
Total*	157
* totaux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.	

¹² À l'exception des citoyen-ne-s se positionnant à l'extrême-gauche de l'échiquier politique qui sont plus nombreux que ceux se positionnant à gauche (19% contre 11%) à accepter l'initiative, mais moins nombreux que les centristes (34%).

¹³ La relation très significative entre les valeurs relatives à l'armée (forte ou faible) et la décision de vote lors de l'initiative des 18% tend à conforter cette thèse – les valeurs par rapport à l'armée covarient avec les trois autres valeurs étudiées.

Quant aux opposant-e-s à l'initiative, ils sont 76% à motiver leur décision de vote par l'inadaptation de l'initiative et son contenu incompatible avec la tradition humanitaire de la Suisse. 40% évoque l'argument économique mis en avant par le comité «contre l'initiative anti-étrangers» et les associations économiques; 11% des votant-e-s soulignent les aspects positifs liés à la présence d'étrangers en Suisse, conformément à l'argumentation dominante du comité de «l'appel pour une Suisse tolérante».

Tableau 4.5: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Motivations du non en pour cent

Motivation	Participants
Le contenu de l'initiative ne résout pas le problème et contrevient à la tradition humanitaire de la Suisse	76
L'initiative n'est pas favorable à / menace l'économie suisse	40
Les aspects positifs liés à la présence d'étrangers en Suisse	11
Généralités, autres motifs	17
Total*	144

* taux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.

4.4 Le soutien aux arguments

Les arguments soutenus par les opposant-e-s à l'initiative ont été très polarisants, ce qui tendrait à indiquer que la campagne contre l'initiative a été efficace (Tableau 4.6). L'argument selon lequel une acceptation de l'initiative des 18% nuirait à la place économique suisse est le plus polarisant: 84% des opposant-e-s à l'initiative ont répondu par la positive, 74% des partisan-e-s par la négative. L'argument de la contribution des étrangers à la richesse sociale, culturelle et économique de la Suisse a également été très polarisant: 85% des opposant-e-s à l'initiative sont d'accord avec cet énoncé, et 58% des partisan-e-s le rejettent. Enfin, à l'argument européen – l'initiative des 18% est en contradiction avec les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, 72% des opposant-e-s répondent qu'ils sont d'accord, et 50% des partisan-e-s ne le sont pas.

Tableau 4.6: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas
Les étrangers contribuent à la richesse sociale, culturelle et économique de la Suisse	total	69	22	9
	oui	34	58	8
	non	85	8	7
Une acceptation de l'initiative des 18% nuirait à la place économique suisse	total	63	30	8
	oui	16	74	11
	non	84	13	3
L'initiative des 18% est en contradiction avec les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE	total	59	22	20
	oui	28	50	22
	non	72	12	16

En comparaison des arguments de la campagne contre l'initiative des 18%, les arguments en sa faveur ont été beaucoup moins polarisants (Tableau 4.7). Seul l'argument d'un nombre trop élevé d'étrangers en Suisse l'a été: 87% des votant-e-s s'étant prononcés en faveur de l'initiative sont d'accord avec cette énoncé; 62% de ceux qui ont rejeté l'initiative ne l'acceptent pas. La campagne des partisans a par contre peiné à convaincre les électeurs sur l'argument économique. Seul 45% des personnes s'étant prononcées en faveur de l'initiative acceptent cet argument. Pourtant, certains initiants avaient insisté prioritairement sur des motivations d'ordre économique. Enfin, l'argument selon lequel l'acceptation de l'initiative des 18% signalera au Conseil fédéral qu'il doit durcir sa politique à l'égard des étrangers a convaincu les partisan-e-s de l'initiative (86%). Il a également convaincu une courte majorité relative d'opposant-e-s (45%).

Tableau 4.7: Initiative «pour une réglementation de l'immigration» – Evaluation des arguments «pour» (ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas
La politique actuelle à l'égard des étrangers est trop laxiste.	total	56	33	11
	oui	86	9	5
Le Conseil fédéral doit la durcir	non	45	44	11
Il y a trop d'étrangers en Suisse	total	47	45	8
	oui	87	9	3
	non	31	62	7
L'initiative des 18% profite à l'économie suisse car seule la main-d'œuvre peu qualifiée sera limitée	total	24	60	16
	oui	45	41	15
	non	15	72	13

5. L'initiative populaire «pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition» (référendum constructif)

5.1 La situation de base

L'initiative populaire «pour davantage de droits au peuple grâce au référendum avec contre-proposition» (référendum constructif) a été lancée avant les élections fédérales de 1995 et déposée le 25 mars 1997 avec 123 205 signatures. Par le passé, le peuple suisse a déjà refusé par deux fois des modifications aux droits populaires (1872 et 1961). Plus récemment, l'initiative Denner SA¹⁴ a largement été rejetée.

Les auteurs de l'initiative exigeaient une extension des droits populaires en octroyant au peuple la possibilité de se prononcer non plus sur une loi en bloc mais sur un ou plusieurs points du projet. Ainsi, le référendum constructif aurait permis à 50 000 citoyens de souscrire une contre-proposition à une loi adoptée par le Parlement. Le peuple se serait finalement prononcé en faveur du texte du Parlement ou de la contre-proposition.

Le Conseil fédéral recommanda de rejeter l'initiative, puisque cette dernière lui paraissait «déséquilibrée et perfectible» tant au niveau de la légitimité (car faisant obstacle au consensus habituel), de la validité (problème du seuil minimum référendaire), qu'au niveau de la complexité (multiplication du nombre de contre-propositions). Les partis bourgeois s'opposèrent également à l'initiative, en soulignant l'importance des paquets politiques dans une démocratie de concordance et de négociation, craignant un possible alourdissement ou blocage du processus décisionnel.

Les revendications provenaient principalement de la gauche,¹⁵ mais aussi des partis du centre ainsi que du TCS. Cette initiative a clairement été rejetée par l'électorat avec seulement 34,2 pour-cent de voix favorables.

5.2 Le profil du vote

En ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques, on constate que seul l'âge a été déterminant et a eu un impact significatif sur le vote. En effet, la tranche d'âge la plus jeune semble avoir été plus réceptive que les autres. Toutefois, l'acceptation des 30-39 ans est proportionnellement aussi importante, montrant une disposition plus favorable envers le référendum constructif que les tranches d'âge plus élevées.

¹⁴ Initiative populaire (12 mars 2000) «Pour une démocratie directe plus rapide» (délai de traitement des initiatives populaires présentées sous forme de projet rédigé de toutes pièces).

¹⁵ PSS, PdT, Parti écologiste, PEP et divers autres partis de gauche.

Tableau 5.1: Initiative sur le référendum constructif – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	34	319	
<i>Sexe</i>			n.s.
Homme	37	190	
Femme	30	129	
<i>Age</i>			V=.19*
18–29 ans	(58)	(24)	
30–39 ans	42	70	
40–49 ans	28	52	
50–59 ans	33	58	
60–69 ans	26	48	
70 ans et plus	28	67	
<i>Ecole/Formation</i>			n.s.
Ecole obligatoire	50	26	
Apprentissage, école professionnelle	32	160	
Maturité, études pédagogiques	(13)	(16)	
Supérieure professionnelle, ETS	42	37	
Haute école	24	34	
Université, polytechnique	40	46	
<i>Lieu de résidence</i>			n.s.
Grande ville	36	38	
Ville petite et moyenne	28	136	
Campagne	38	145	
<i>Région linguistique</i>			n.s.
Suisse alémanique	33	246	
Suisse romande	42	62	
Suisse italienne	(10)	(11)	
<i>Statut social</i>			V=.29***
Agriculteur	50	(13)	
Profession libérale/académique	50	(8)	
Indépendant	31	37	
Cadre supérieur	(4)	(22)	
Cadre moyen	28	97	
Enseignant	(54)	(10)	
Ouvrier qualifié	41	87	
Ouvrier non qualifié	(80)	(9)	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

En ce qui concerne les variables politiques (*tableau 5.2*), l'identification partisane ainsi que le positionnement sur l'axe gauche-droite jouent un rôle prépondérant au niveau du choix. Comme on pouvait s'y attendre, l'électorat de gauche s'est davantage mobilisé en faveur de l'initiative. Ce résultat n'est pas surprenant, puisque le référendum constructif a été initié par les partis progressistes. De plus, on relève que les personnes peu favorables à l'initiative avaient des compétences plutôt faibles. Autrement dit, plus les compétences étaient élevées, plus le soutien était fort. Quant aux autres variables, notamment la confiance envers le gouvernement, elles n'ont pas eu d'effets déterminants.

Tableau 5.2: Initiative sur le référendum constructif – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	34	319	
<i>Compétence</i>			V=.23***
Très faible	25	100	
Faible	26	108	
Moyenne	45	71	
Elevée	52	40	
<i>Lien avec un parti</i>			V=.41***
Parti socialiste	51	55	
Parti écologiste/Alliance verte	(80)	(10)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	29	37	
Parti radical-démocratique	3	47	
Union démocratique du centre	33	30	
Partis d'extrêmes droites (PdL, DS)	(25)	(4)	
Aucun parti	29	100	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=.36***
Extrême gauche	68	23	
Gauche	55	62	
Centre	26	138	
Droite	15	60	
Extrême droite	(37)	(19)	
Pas de position	(31)	(13)	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Par ailleurs, si l'on se penche sur la question de la compétence de plus près (*tableau 5.3*), on constate que c'est surtout une bonne connaissance du projet qui est déterminante pour l'acceptation de l'initiative. En effet, alors que l'aptitude à motiver son vote n'apparaît pas comme particulièrement significative pour le vote, la connaissance générale et détaillée du projet semble par contre inviter à voter en faveur du référendum constructif.

Tableau 5.3: Initiative sur le référendum constructif – Comportement selon la connaissance et l'aptitude à motiver son vote

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif / Vox:	34	319	
<i>Connaissance du projet</i>			V=.24***
Aucune connaissance	20	65	
Connaissance générale du projet	28	133	
Connaissance générale et détaillée du projet	48	121	
<i>Aptitude à motiver son vote</i>			n.s.
Nulle	25	72	
Moyenne	34	160	
Bonne	40	87	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Globalement, le profil du vote en faveur du référendum constructif peut être défini de la manière suivante: les partisans forment une frange politisée de la population, connaissant très bien le sujet, plutôt jeune et majoritairement de gauche. Si le lieu de résidence (tableau 5.1) s'est révélé non significatif,¹⁶ une tendance se dégage toutefois en direction des milieux urbains. Ceci n'est pas surprenant, étant donné que les partis de gauche puisent essentiellement leur électorat dans les villes.

5.3 Les motivations du vote

Les tableaux 5.4 et 5.5 nous montrent comment les partisans et les opposants du référendum constructif ont justifié leur vote. Les motifs des partisans portent très majoritairement sur les thèmes centraux que sont les droits populaires en général et le référendum en particulier (motifs 1 et 2). Si l'on cumule les autres motifs (3, 4, 5, 6), ceux-ci n'atteignent que 30 pour cent, ce qui signifie que les préoccupations sont clairement ciblées. À l'inverse, les motifs des opposants sont davantage diversifiés. Néanmoins, le thème portant sur la complexité prédomine largement (motif 7). De plus, si l'on compare les arguments des partisans et des opposants, la démocratie semble constituer un souci commun (motif 1, 2 et 9), sans que ce dernier ait nécessairement la même importance de part et d'autre (respectivement 97% et 21%).

¹⁶ On peut supposer que la non significativité du lieu de résidence est dû à la faiblesse du nombre des répondants (n=319).

Tableau 5.4: Initiative sur le référendum constructif – Motivation de oui en pour cent

Motivation	Participant-e-s
1. En rapport avec les droits populaires (renforcement de la démocratie)	51
2. En rapport avec le référendum	46
3. En général	12
4. Motifs incohérents	8
5. En rapport avec la rapidité de la prise de décision	6
6. Autres motifs	3
Total*	126 (n=98)

* totaux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.

Tableau 5.5: Initiative sur le référendum constructif – Motivation de non en pour cent

Motivation	Participant-e-s
7. En rapport avec la complexité	51
8. En général	23
9. En rapport avec la démocratie (affaiblissement de la démocratie)	21
10. Autres motifs	17
11. Motifs incohérents	4
Total*	116 (n=221)

* totaux supérieurs à 100 pour cent car deux réponses étaient possibles.

5.4 Le soutien aux arguments

Les *tableaux* (5.6 et 5.7) montrent le soutien par les votant-e-s aux arguments. Concernant les arguments en faveur de l'initiative (tableau 5.6), les arguments 1 et 2 semblent faire l'unanimité et montrent une cohérence du comportement des partisans. D'autre part, l'unanimité et la cohérence sont moindre chez les personnes ayant voté «contre», puisqu'une bonne partie de ces derniers étaient en majorité d'accord avec ces deux arguments. En outre, on remarque que les votants opposés au référendum constructif n'ont pas une position bien définie. La proportion de ces derniers dans la catégorie «ne sais pas» est en effet bien plus élevée que pour le reste de l'échantillon. En revanche, l'argument 3 ne semble pas avoir été décisif, puisque les réponses sont indifféremment distribuées d'un côté comme de l'autre.

Pour les arguments en défaveur de l'initiative (tableau 5.7), on constate à nouveau une relative unanimité chez les adversaires, cette dernière étant toutefois moindre chez les partisans, en ce qui concerne l'argument 1. Par contre, la polarisation est nettement plus forte entre les deux camps quant à la question de savoir si le référendum constructif menace les compromis élaborés par le Parlement (argument 2). On peut alors supposer que ce problème constitue l'enjeu du débat politique. En ce qui concerne l'argument 3, il ne semble pas avoir été décisif.

Tableau 5.6: Initiative sur le référendum constructif – Evaluation des argument «pour»
(ayant voté en pour cent)

Arguments «pour»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas
1. Le référendum constructif	total	56	28	16
accorde plus de droits au peuple	oui	85	6	9
qui peut désormais faire une contre-proposition	non	43	37	19
2. Le référendum constructif permet	total	55	27	18
au peuple de voter séparément	oui	81	7	12
sur chaque point d'un projet, donc de se prononcer de façon plus nuancée	non	43	36	21
3. Le référendum constructif	total	51	30	19
est digne d'un peuple adulte et responsable	oui	32	33	35
	non	33	32	36

Tableau 5.7: Initiative sur le référendum constructif – Evaluation des arguments «contre» (ayant voté en pour cent)

Arguments «contre»		d'accord	pas d'accord	Ne sait pas
1. Le référendum constructif	total	67	23	11
complique les votations en multipliant le nombre de contre-propositions	oui	40	50	11
	non	78	11	11
2. Le référendum constructif	total	50	33	17
menace les compromis équilibrés patiemment élaborés par le Parlement	oui	18	67	15
	non	64	18	18
3. Le référendum constructif	total	32	32	25
demande un changement ponctuel, or la réforme des droits populaire devrait être globale	oui	32	33	35
	non	33	32	36

6. La participation

Le taux de participation lors de la votation du 24 septembre s'est élevé à 43.3% de l'électorat, c'est-à-dire dans la moyenne de ces dernières années.¹⁷ Bien que la participation soit nettement supérieure (55.8%) dans notre échantillon – ce qui est une constante des enquêtes VOX –, nos résultats ne sont pas directement affectés par cette différence. En effet, nous nous intéressons essentiellement aux variations *relatives* de la participation en fonction des caractéristiques des citoyen-ne-s.

Pour commencer, le *Tableau 6.1* présente l'impact des variables *socio-démographiques* sur la participation au scrutin. En premier lieu, on voit que le sexe constitue encore un facteur significatif: près de trente ans après l'introduction du suffrage féminin, les hommes participent toujours davantage que les femmes – il est vrai, toutefois, que ce résultat n'est pas constant d'un scrutin à l'autre. L'impact de l'âge est tout à fait classique, c'est-à-dire curvi-linéaire: la participation augmente graduellement jusqu'à la tranche d'âge des 60–69 ans, pour diminuer ensuite parmi les individus les plus âgés. A noter toutefois l'écart inhabituellement important entre les deux premières classes d'âge, dû au fait que plus des deux tiers des citoyen-ne-s les plus jeunes se sont abstenus. Sur un autre plan, on peut relever que la participation est un phénomène intimement lié aux attributs de la stratification sociale. Comme de coutume – et peut-être même davantage à l'occasion de ce scrutin –, les participants se recrutent plus volontiers parmi les individus bénéficiant d'une meilleure formation professionnelle, d'un statut social plus élevé (e.g. les cadres supérieurs ou les personnes exerçant une profession libérale) et disposant d'un revenu plus élevé. A l'inverse, les personnes qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de l'école obligatoire, les ouvriers non qualifiés, ou encore les individus dont le revenu familial ne dépasse pas 3000 francs, participent nettement moins que la moyenne.

A cet effet classique de la *stratification* sociale vient s'ajouter un facteur *d'intégration* sociale: les personnes mariées participent davantage que les célibataires ou les concubins, de même que les propriétaires de leur logement participent davantage que les locataires. Enfin, malgré la facilitation du mode de scrutin intervenue également dans certains cantons romands (vote par correspondance), notons que les disparités régionales subsistent: les Alémaniques votent toujours davantage que les Romands ou les Tessinois. En revanche, le lieu de résidence (grandes villes, villes moyennes, campagne) n'a pas eu d'influence sur la participation – peut-être parce que les enjeux étaient relativement peu sectoriels. De même, la confession ou l'intensité de la pratique religieuse semblent n'avoir eu qu'un impact très marginal (quoique significatif) sur la participation.

¹⁷ Le taux moyen de participation entre 1993 et 1999 est de 42% (source: Analyse VOX des votations fédérales du 13 juin 1999, p. 44).

Tableau 6.1: Participation le 24 septembre 2000 selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Participation effective / Vox:	43.3%	1026	
<i>Sexe</i>			V=.13***
Homme	50	511	
Femme	38	504	
<i>Age</i>			V=.14***
18–29 ans	23	170	
30–39 ans	43	203	
40–49 ans	45	184	
50–59 ans	54	173	
60–69 ans	56	120	
70 ans et plus	52	165	
<i>Niveau de formation</i>			V=.21***
Ecole obligatoire	29	143	
Apprentissage, école professionnelle	42	556	
Maturité, études pédagogiques	36	63	
Supérieure professionnelle, ETS	61	85	
Haute école	65	62	
Université, polytechnique	63	100	
<i>Statut social</i>			V=.18***
Agriculteur	44	43	
Profession libérale/académique	(67)	13	
Indépendant	54	112	
Cadre supérieur	69	46	
Cadre moyen	53	252	
Enseignant	46	24	
Ouvrier qualifié	51	330	
Ouvrier non qualifié	18	72	
<i>Revenu du ménage</i>			V=.14***
Moins de 3'000.–	29	142	
Entre 3'000 et 5'000.–	37	260	
Entre 5'000 et 7'000.–	48	257	
Entre 7'000 et 9'000.–	53	118	
Plus de 9'000.–	63	93	
<i>Etat civil</i>			V=.21***
Célibataire	32	208	
En concubinage	25	59	
Marié(e)	54	575	
Séparé(e)	40	69	
Veuf(ve)	39	88	
<i>Région linguistique</i>			V=.12***
Suisse alémanique	49	707	
Suisse romande	38	240	
Suisse italienne	23	68	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

Du côté des caractéristiques *politiques* (Tableau 6.2), relevons pour commencer qu'on n'enregistre pas d'influence du clivage – que certains nomment «populiste» – entre les personnes confiantes dans le gouvernement et celles qui s'en méfient. En revanche, les personnes indécises sur cette question ont sensiblement moins participé que les autres; il faut sans doute voir là un effet indirect de la compétence politique, sachant que les individus dont la maîtrise des affaires politiques est moindre ont tendance à s'exclure eux-mêmes du processus politique.¹⁸ En second lieu, la participation devrait tendanciellement dépendre de l'importance accordée aux objets soumis au vote. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons retenu pour chaque individu le score le plus élevé parmi les cinq mesures d'importance relatives aux cinq objets, partant du principe que la participation est surtout stimulée par l'enjeu «moteur» d'une votation, et que la décision de participer n'est pas modifiée par la présence d'objets secondaires.¹⁹ De fait, la participation est très fortement liée à la perception de l'importance des objets: les citoyen-ne-s qui n'attachent qu'une faible importance aux objets ne votent quasiment pas (une personne sur dix), tandis que ceux qui accordent une importance maximale à l'un des objets participent à 85%.

Ensuite, on s'aperçoit que le positionnement sur l'axe gauche-droite exerce une influence curvilinéaire sur la participation: celle-ci est maximale parmi les gens qui se placent aux extrémités de l'échelle (extrême gauche ou extrême droite) et minimale parmi les centristes; à noter cependant que les personnes qui ne se situent pas sur l'axe participent encore moins que ceux qui se placent au centre.²⁰ Enfin, le degré de proximité par rapport aux partis politiques détermine également la participation, de même que la fréquence générale de participation aux votations populaires. Pour terminer, on peut relever que l'appartenance des répondants à diverses organisations plus ou moins impliquées par rapport aux enjeux (organisations d'aide aux réfugiés, écologistes, d'automobilistes, etc.) permet de prédire dans une certaine mesure la participation, mais que les liens demeurent relativement faibles.

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les deux premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses Vox. 1026 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé combiné random/quotas des localités et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de +/- 3 pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

¹⁸ Nous n'avons pas pu tenir compte directement de cette caractéristique, car elle n'a pu être mesurée que sur les participants au scrutin.

¹⁹ À l'appui de ce raisonnement, on peut mentionner le fait que près d'un quart des votants ont voté blanc sur l'objet – relativement accessoire aux yeux des citoyen-ne-s (voir chap. 1) – du référendum constructif, tandis que près d'un cinquième ne se souviennent plus de leur décision ou n'ont tout simplement pas répondu.

²⁰ Dans les deux cas, à l'instar de ce que nous disions des personnes indécises quant à leur confiance dans le gouvernement, il est probable que leur faible taux de participation soit un résultat indirect de la faible compétence de ces catégories d'individus.

Tableau 6.2: Participation le 24 septembre 2000 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Participation effective	43.3%		
Total Vox:	55.8%	1015	
<i>Confiance dans le gouvernement</i>			V=.13***
Confiant	+4	469	
Indécis	-15	153	
Méfiant	0	369	
<i>Importance personnelle maximale</i>			V=.59***
Faible (0-3)	-46	178	
Moyenne (4-6)	-22	192	
Elevée (7-9)	+18	322	
Maximale (10)	+29	277	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V=.25***
Extrême gauche	+14	49	
Gauche	+6	154	
Centre	-2	453	
Droite	+12	148	
Extrême droite	+27	40	
Pas de position	-24	147	
<i>Lien avec un parti</i>			V=.33***
Aucun	-14	504	
Sympathisant	+7	275	
Assez attaché	+27	93	
Très attaché	+37	57	
<i>Participation annuelle</i>			V=.61***
Jamais	-43	178	
Sélectivement	-6	500	
Toujours	+40	306	

*p<.05, **p<.01, ***p<.001, n.s.: non significatif.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur (signification) atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention «n.s.» signifie que le coefficient est non significatif. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes sur des variables dépendantes dichotomiques. Toutes les informations concernant la décision du vote se basent sur des données pondérées. La pondération se calcule en fonction des données réelles.

Bilan des votations

Le 24 septembre 2000, les citoyen-ne-s suisses étaient appelés à se prononcer sur cinq objets de vote. Trois d'entre eux relevaient de la politique de l'énergie et de l'environnement: (1) une initiative «pour l'introduction d'un centime solaire» (ci-après «initiative solaire»); (2) le contre-projet que le Parlement lui avait opposé sous la forme d'une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (ci-après «redevance promotionnelle»); (3) un article constitutionnel introduisant une redevance incitative sur l'énergie. Le scrutin comportait deux autres objets: une nouvelle initiative (la sixième depuis les années 1970) visant à réglementer l'immigration, ainsi qu'une initiative pour inscrire dans la Constitution un droit de «référendum constructif». Etant donné leur statut formel, les cinq objets étaient soumis à l'approbation du peuple et des cantons, mais aucun d'entre eux n'est parvenu à rallier une simple majorité.

Tout d'abord, les objets diffèrent les uns des autres du point de vue de leur importance pour les citoyen-ne-s. L'initiative visant à fixer le taux d'étrangers en Suisse à 18% a été jugée comme très importante, les trois projets énergétiques comme moyennement importants, alors que le référendum constructif n'a suscité que très peu d'intérêt. Par suite, c'est sur l'initiative des 18% que les répondants ont éprouvé le moins de difficulté à se faire une opinion et qu'ils manifestent le plus haut degré de compétence. A l'inverse, le référendum constructif est resté méconnu et a posé de sérieux problèmes aux citoyen-ne-s pour se décider. Dans le cas des trois objets énergétiques, l'élément frappant n'est ni la compétence, ni l'indécision des répondants à leur égard – toutes deux se situent dans la moyenne de ces dernières années. En revanche, il apparaît que la campagne référendaire a exercé un impact, en l'occurrence négatif, sur l'acceptation de ces projets, ce qui n'est pas le cas de l'initiative des 18% et du référendum constructif.

Les trois objets énergétiques

Les trois objets énergétiques rejetés par le peuple et les cantons suisses le 24 septembre 2000 formaient un «paquet» de mesures relativement complexe, ouvrant de multiples possibilités stratégiques de vote. Il s'avère que le vote en bloc a été la stratégie dominante (d'ailleurs recommandée par la plupart des partis politiques); en effet, plus de la moitié des votant-e-s ont opté pour un triple non et près d'un tiers pour un triple oui, alors que seul un cinquième a panaché ses choix. Cependant, la préférence pour un vote en bloc ne dérive pas d'une moindre connaissance des enjeux.

Le refus des trois objets énergétiques a été prédominant dans la plupart des catégories socio-démographiques. L'ampleur de ce refus augmente toutefois en fonction de l'âge des votant-e-s, en fonction du lieu de résidence (le non est plus répandu à la campagne qu'en ville), et surtout en fonction du niveau de formation. Ainsi, les projets n'ont pas passé la rampe auprès des individus qui interrompu leurs études à la fin de l'école obligatoire ou qui ont effectué un apprentissage, alors qu'ils ont rallié une majorité auprès des universitaires et des polytechniciens. Mais ce sont avant tout les caractéristiques politiques des citoyen-ne-s qui, comme souvent, ont orienté leur décision de vote. Tout d'abord, la méfiance à l'égard du gouvernement a induit un vote négatif, et ceci même sur l'initiative

solaire (qui était combattue par le Conseil fédéral). Ensuite, un meilleur niveau de compétence sur les enjeux a légèrement favorisé l'acceptation de la redevance promotionnelle. Mais ce sont avant tout les indicateurs classiques de la position idéologique (sympathie partisane et position sur l'axe gauche-droite) qui présentent un lien étroit avec le vote. Le refus des trois taxes énergétiques augmente très nettement à mesure que l'on se déplace vers la droite de l'échiquier politique ou parmi les individus qui n'indiquent aucune préférence. Plus précisément, on constate un clivage très fort entre les partisans de gauche et les centristes, tandis que les nuances entre ces derniers et les votant-e-s de droite sont beaucoup plus faibles. La dimension idéologique du vote est confirmée par l'impact des valeurs, qui révèle un clivage entre défense de l'écologie et défense de l'économie, et entre interventionnisme et laisser-faire. Dans l'ensemble, le profil des partisans des taxes énergétiques n'est pas sans rappeler celui déjà mis en évidence à l'occasion d'autres votations sur les mêmes enjeux: il s'agit d'un électorat jeune, urbain, bénéficiant d'un bon niveau d'instruction, positionné à gauche et défendant des valeurs de type «post-matérialiste».

Les motifs du vote reflètent ce portrait socio-politique. Deux thèmes prédominent auprès des partisans des taxes: l'énergie et l'écologie. Pour ce qui est de la redevance incitative, le fonctionnement de l'Etat social et de l'économie suisse prend également une part importante. Du côté des opposants, ce sont surtout des motifs touchant aux finances ou à la fiscalité qui ont été invoqués (vote «porte-monnaie»), ainsi que, dans le cas de l'initiative solaire, certains doutes quant à l'applicabilité des énergies alternatives. Par rapport aux principaux arguments de la campagne, il s'avère que les positions des partisans et des opposants aux trois projets sont nettement polarisées, à l'exception de l'argument selon lequel les taxes soutiennent l'énergie hydraulique suisse. Ceci suggère, d'une part, que la solidarité avec une branche menacée de l'économie locale recueille un certain consensus, et d'autre part que la campagne n'a pas été sans effet sur les opinions des votant-e-s.

L'initiative des 18%

La sixième tentative d'inscrire dans la Constitution une limitation formelle à l'immigration a subi un nouvel échec en votation populaire. L'analyse des attributs socio-démographiques des votant-e-s montre que l'initiative des 18% n'a recueilli une majorité dans aucun groupe de la population. Même si les femmes, les classes d'âge intermédiaires ou les individus de certains degrés de formation ont rejeté l'objet dans une proportion supérieure à la moyenne, les différences demeurent minimes. Les caractéristiques politiques, en revanche, ont exercé un impact important sur le vote. Les personnes qui déclarent se méfier du gouvernement ont eu tendance à soutenir plus largement l'initiative, quand bien même une majorité d'entre elles l'ont rejetée. Des majorités d'acceptation se dégagent toutefois parmi les partisans de l'UDC ou parmi les individus qui se positionnent à l'extrême droite. L'examen du vote révèle, en comparaison avec d'autres scrutins du même type (initiatives «xénophobes» de 1977 et de 1988), un durcissement de la position des sympathisants de l'UDC face aux étrangers, et plus généralement une polarisation des positions partisanses sur ce sujet – la gauche, notamment, ayant adopté une

attitude résolument favorable aux étrangers. Cette polarisation idéologique s'exprime également dans la relation entre les valeurs et le vote: ceux qui prônent une fermeture du pays, la défense des traditions et le principe de la préférence nationale (octroi de chances supérieures aux Suisses par rapport aux étrangers) ont majoritairement approuvé l'initiative.

Du point de vue des motivations du vote, la «surpopulation étrangère» a été invoquée par 80% des personnes favorables à l'initiative; viennent ensuite les abus et les problèmes causés par les étrangers (environ 30%). Les opposants ont surtout motivé leur vote par l'inadaptation de l'initiative et son contenu contraire à la tradition humanitaire de la Suisse, ainsi que par des raisons économiques. Quant aux arguments de la campagne, ceux qui recommandaient le non ont été très polarisants, à savoir qu'ils ont été très largement approuvés par les opposants à l'initiative et majoritairement rejetés par ses partisans. A noter que l'argument selon lequel les étrangers contribuent à la richesse sociale, culturelle et économique de la Suisse a été plébiscité par les opposants à l'initiative et tout de même accepté par un tiers des partisans. Par contraste, les arguments favorables à l'initiative semblent avoir été beaucoup moins efficaces, à l'exception de l'énoncé très général soulignant qu'il y a trop d'étrangers en Suisse. Par contre, l'argument selon lequel une acceptation de l'initiative engagerait le Conseil fédéral à durcir sa politique à l'égard des étrangers, plébiscité par les partisans, a également convaincu quelque 45% des personnes qui ont rejeté le texte.

Le référendum constructif

La proposition d'étendre les droits populaires en introduisant un référendum constructif a été désapprouvée par près des deux tiers des votant-e-s. De fait, elle n'a trouvé grâce qu'auprès des plus jeunes (18–29 ans), des personnes les mieux renseignées des enjeux, et auprès des électeurs de gauche – comme le projet émanait des milieux de gauche, ce résultat n'est guère surprenant. Par contraste, les électeurs du PRD ont balayé l'initiative, tout comme les personnes qui se placent à droite. Les bienfaits des droits populaires en général, et du référendum en particulier, ont été invoqués par presque tous les partisans du projet. Du côté des opposants, c'est plutôt la complexité du projet qui a été avancée comme motif de rejet, et quelquefois la crainte d'un affaiblissement de la démocratie. Au niveau des arguments de la campagne, ceux-ci n'ont guère polarisé entre les partisans et les opposants du projet. Par exemple, deux arguments ont convaincu moins d'un tiers des partisans et des opposants. Seul l'argument selon lequel «le référendum constructif menace les compromis équilibrés patiemment élaborés par le Parlement» a été à la fois accepté par le camp auquel il s'adressait et refusé par le camp adverse.

La participation

Le taux de participation lors de la votation du 24 septembre s'est élevé à 43.3% de l'électorat, c'est-à-dire dans la moyenne de ces dernières années. Parmi les nombreux déter-

minants socio-démographiques de la participation, on peut mentionner l'impact du sexe (les hommes ont davantage participé que les femmes) et de l'âge (les plus jeunes s'abstiennent plus que leurs aînés). La relation positive entre la participation, d'une part, et le niveau de formation, le statut social et le revenu, d'autre part, exprime un effet classique de stratification sociale. A cet effet s'ajoute un effet d'intégration sociale: les personnes mariées participent davantage que les célibataires ou les concubins, de même que les propriétaires de leur logement participent davantage que les locataires. Enfin, on observe un léger écart de participation entre les régions linguistiques, les Alémaniques ayant pris part au scrutin dans une proportion supérieure aux Romands et aux Tessinois. Sur le plan des caractéristiques politiques, on constate sans surprise que la participation varie en fonction de l'importance accordée aux objets de vote et de la fréquence générale de participation aux votations populaires. Ensuite, on s'aperçoit que le positionnement sur l'axe gauche-droite exerce une influence curvi-linéaire sur la participation: celle-ci est maximale parmi les personnes qui se placent aux extrémités de l'échelle (extrême gauche ou extrême droite) et minimale parmi les centristes. A noter toutefois que les individus qui ne se situent pas du tout sur l'axe participent encore moins que ceux qui se placent au centre – ce qui est vraisemblablement une conséquence de leur moindre compétence politique.

Cette enquête repose sur un *sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX*. L'institut GfS a réalisé le sondage au cours des deux semaines qui ont suivi la votation populaire du 24 septembre 2000. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Genève a analysé les données. Le sondage a été réalisé au téléphone par 42 enquêteurs, de chez eux. L'institut GfS, en tant qu'autorité de contrôle, avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens de façon externe et imperceptible pour les enquêteurs et les interviewés. L'échantillonnage s'est fait selon une procédure au hasard à trois degrés. L'échantillon comprenait 1026 électeurs inscrits.

L'Europe sur polittrends.ch –

Opinion de la population concernant la question européenne avant, pendant et après la votation sur les accords bilatéraux.

Depuis dix ans, l'institut de recherches GfS analyse les courants pro-européen et anti-européen au sein de la population. Il en est résulté une documentation sans faille relative à l'opinion de la population suisse à l'encontre de la question européenne et qui n'a pas son pareil. Afin de souligner l'importance de ces questions, ces analyses sont désormais également accessibles au grand public que cela intéresse sous: www.polittrends.ch.

... «Baromètre Europe Suisse»-GfS

. L'actuel baromètre Europe Suisse tenu depuis près de dix ans par l'institut de recherches GfS et permet ainsi d'effectuer une analyse sans faille d'un éventuel changement d'opinion au sein de la population au sujet de la question européenne et cela au-delà de la votation sur les accords bilatéraux.

... Chronique Euro

. Une chronique portant sur les événements importants concernant les négociations relatives aux accords bilatéraux, depuis décembre 1996.

... Sondages relatifs aux intentions de vote concernant les questions touchant aux accords bilatéraux

. Divers sondages effectués sur mandat d'organismes publics et de la télévision suisse avant la votation du 21 mai 2000 et qui donnent un aperçu des intentions de vote et des motifs y relatifs.

... Analyses VOX

Analyses succinctes suite à d'importantes votations portant sur la politique extérieure et qui ont eu lieu durant la dernière décennie, en premier lieu la votation sur l'EEE et celle sur les accords bilatéraux.

Vous trouvez en outre sur polittrends.ch des liens à différentes homepages concernant la Suisse et l'Europe.

Ces 6 derniers mois, près de 25'000 visiteurs et visiteuses du site «polittrends.ch» ont pu se convaincre de la qualité de notre magazine politique virtuel.

Institut de recherches GfS, département «Politik und Staat»

Claude Longchamp, responsable du département

Luka Bösch, Webmaster